

## ROME

**Audience accordée aux jurisconsultes catholiques.**— Les jurisconsultes catholiques avaient décidé de tenir à Rome leur congrès annuel afin de participer aux fêtes du jubilé sacerdotal de Léon XIII. En effet, chaque matin, du 3 au 9 octobre, ont eu lieu, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur, des séances de travail, et le restant de la journée a été consacré à la visite des sanctuaires des monuments de Rome.

Le 6 octobre, les membres du congrès étaient reçus par le souverain Pontife. Les pèlerins ont été présentés par Mgr Fava, évêque de Grenoble, qui a indiqué le caractère de l'œuvre en rendant un hommage particulier à son président. M. Lucien Brun a lu ensuite une éloquente adresse. Nous y remarquons ce passage :

“ Depuis quinze ans, les jurisconsultes catholiques français s'efforcent de démontrer la nécessité sociale de l'accord de la législation de l'Etat avec la législation de l'Eglise.

“ Quelle a été leur joie lorsque votre parole sacrée, promulguant, au milieu du trouble des esprits et des luttes homicides des peuples, les principes de la constitution chrétienne des Etats et les bienfaits de l'Eglise, “ œuvre immortelle de Dieu ”, les a confirmés dans la vérité des doctrines qu'ils ont persévéramment professées ! Avec quelle admiration ils ont recueilli ces enseignements immortels où resplendit la pure lumière de la vérité religieuse et sociale ! Avec quel bonheur ils ont trouvé la formule définitive de leurs plus chères convictions dans ces pages inspirées par l'Esprit dont l'assistance divine a été promise à Pierre et à ses successeurs !

“ Daignez, Très Saint-Père, — a-t-il dit en terminant, — bénir nos résolutions ; daignez nous bénir, nous, notre œuvre, nos familles humblement inclinées avec nous sous votre main paternelle. Daignez bénir notre chère France, *nobilissimam Gallorum gentem* dont Dieu a si étroitement uni les destinées, à celles du Siège apostolique Bénissez-la, Très Saint Père, pour que la fille aînée de l'Eglise puise dans les bras toujours ouverts et le cœur toujours aimant de sa Mère la volonté et la puissance de remplir sa mission providentielle d'apôtre de la vérité et de gardienne du droit ! ”

Le Saint-Père, dans sa réponse, a félicité les jurisconsultes de soutenir la nécessité de l'accord de la législation civile avec les lois divines et ecclésiastiques, et de penser qu'au fond du problème posé à la société moderne il y a avant tout la question religieuse. Il a rappelé que lui-même, dans ses encycliques et notamment dans celle qu'il a consacrée à la constitution chrétienne des Etats, il n'a cessé de proclamer cette vérité, qu'il défendra jusqu'au bout de toutes ses forces ; et, résumant avec une merveilleuse précision ces enseignements que l'univers catholique a reçus avec une si vive gratitude, il prouve que c'est seulement en donnant à la question religieuse une solution conforme à l'éternelle justice et au droit que l'humanité pourra s'avancer dans la voie du véritable progrès. Aussi exhorté-t-il